

## sommaire

- éditio

Code de la Route, Code de la Rue p.1

- assemblée générale

Petit compte-rendu du 24/11 p.2

- Code de la Route

Nouveautés « vélo » p.2

- événements

de la rentrée 2010 p.3

- au boulot, à vélo

par Gérard Mastellari p.4

- agenda

Prochains événements p.4

## réparation

### Jérôme soigne votre bicyclette à domicile

Un nouveau service de réparation de vélo à domicile a vu le jour récemment dans notre agglomération, il s'appelle **VÉLO SERVICE**. Situé à Jurançon, il travaille sur rendez-vous et se déplace vers le lieu convenu (domicile, travail, etc.) pour effectuer sur place la grande majorité des réparations. Dans les cas un peu plus compliqués, VÉLO SERVICE emporte votre bicyclette pour une réparation optimisée dans son atelier, puis vous la rapporte.

☞ Horaires d'intervention : du lundi au vendredi de 9h30 à 15h30 et de 19h30 à 23h00

☞ Prise de rendez-vous et tarifs : site Internet <http://www.velo-service.fr>, ou téléphone 06 37 51 28 88

Pratique et flexible, complémentaire aux vélocistes de notre agglomération, ce service encourage les cycladins de plus en plus nombreux, réguliers ou occasionnels, qui ont fait le choix du vélo comme moyen de transport.

## édito

### Code de la Route, Code de la Rue

**Respect mutuel.** En rentrant de la balade « Châtaignes Bois de Pau » le dimanche 3 octobre, nous nous sommes trouvés dans cette situation où, à proximité d'un événement populaire, les voitures avaient envahi l'espace, forçant les cyclistes à emprunter la voie des véhicules motorisés. Précisons qu'à environ 50 mètres un grand nombre de places de parking étaient disponibles, mais c'était probablement trop loin pour ces usagers qui ont besoin de se garer au plus près... Dans quelle société vivons-nous ? N'est-il pas possible de nous respecter mutuellement, de respecter les règles ? Ces règles, elles sont acceptées tacitement par tous les usagers qui empruntent la chaussée, et par tous les détenteurs de permis de conduire ; alors, pourquoi ne les respectent-ils pas ?



**On reparle du Code de la Rue.** Dans le Cycladin n°15, nous signalions l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2010, des dispositions du Décret 2008-754 du 30/07/2008 qui généralise les double-sens cyclables dans toutes les zones 30. Plus récemment, le 12 novembre 2010, est entré en application un nouveau Décret 2010-1390, qui rend possible la réalisation de « tourne-à-droite » au feu rouge pour les cyclistes. Les municipalités ont désormais la possibilité d'instaurer, aux croisements choisis, cette autorisation spéciale par un arrêté municipal. À Pau, la démarche est lancée, et « Pau à Vélo » va préparer une liste de carrefours auxquels elle pense que ce « tourne-à-droite » au feu rouge pourrait être réalisé en toute sécurité. **Donnez-nous votre avis à ce sujet, qui est de toute actualité ! On en reparlera...**

**9<sup>ème</sup> Assemblée Générale de « Pau à Vélo ».** Tenue à La Pépinière le mercredi 24 novembre en présence d'une soixantaine de personnes portant 85 pouvoirs (quorum atteint), l'AG a voté pour la modification des statuts, le rapport d'activités, le rapport financier et le renouvellement du Conseil d'Administration.



**« Pau à Vélo » vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.  
Nous vous donnons rendez-vous en 2011 pour encore plus de vélo.  
Et, surtout, tous les jours, roulez à bicyclette !**

Christophe NUSSBAUMER, Président



# assemblée générale...

le mercredi 24 novembre



**En présence de 61 adhérents représentant 85 pouvoirs, l'AG a réuni le quorum nécessaire à la validation des votes.**

Vote sur la modification des statuts : le nombre d'Administrateurs n'est désormais plus limité que par une valeur minimum : il faut simplement un minimum de 5 Administrateurs.

Vote sur le rapport d'activités : l'année 2010 a été riche en événements, comme l'a montré le diaporama présenté lors de l'AG, que l'on peut retrouver sur le site Internet ([http://fubicy.org/pau/temp/AG\\_2010.pdf](http://fubicy.org/pau/temp/AG_2010.pdf)).

Vote sur le rapport financier : le bilan de « Pau à Vélo » est équilibré et sain, avec des ressources partagées entre les cotisations d'adhérents et les subventions reçues des collectivités.

Élection du nouveau CA : il compte 12 Administrateurs pour l'année 2011: Chantal Billet, Yves-Luc Boullis, Hervé Buéri, Hervé Cadillac, Bruno Caline, Georges Darracq, Jany Darracq, Damien Lalaude, Didier Malifarge, Philippe Marchina, Christophe Nussbaumer, et Sylvain Thibeau.

**La soirée s'est terminée autour du convivial verre de l'amitié. On a trinqué à la santé de Florence, partie de Pau rejoindre les Vélo'V.**

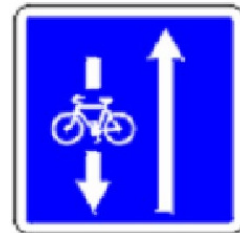
# Les nouveautés « Vélo »...

## Du Code de la Route...

Deux nouveaux Décrets, parus l'un en 2008 et l'autre tout récemment en 2010, donnent un nouveau souffle aux cyclistes urbains. Le Code de la Route, depuis toujours consacré prioritairement aux véhicules motorisés (la sacro-sainte « voiture »), vient de se doter de nouveaux articles permettant aux cyclistes des « libertés » précédemment réprimées.

### Les double-sens cyclables

« DSC » pour les intimes, autrefois dénommés « contresens cyclables », ces double-sens permettent aux cyclistes d'emprunter, dans le sens interdit à la circulation, les voies contraintes par un sens unique. Bien démontré par de nombreuses statistiques comme fiable et non-accidentogène, ce type d'aménagement favorise la sécurité des cyclistes qui y sont mieux vus par les véhicules venant en sens inverse. En outre, les « DSC » permettent souvent aux cyclistes d'accéder à des trajets plus directs.

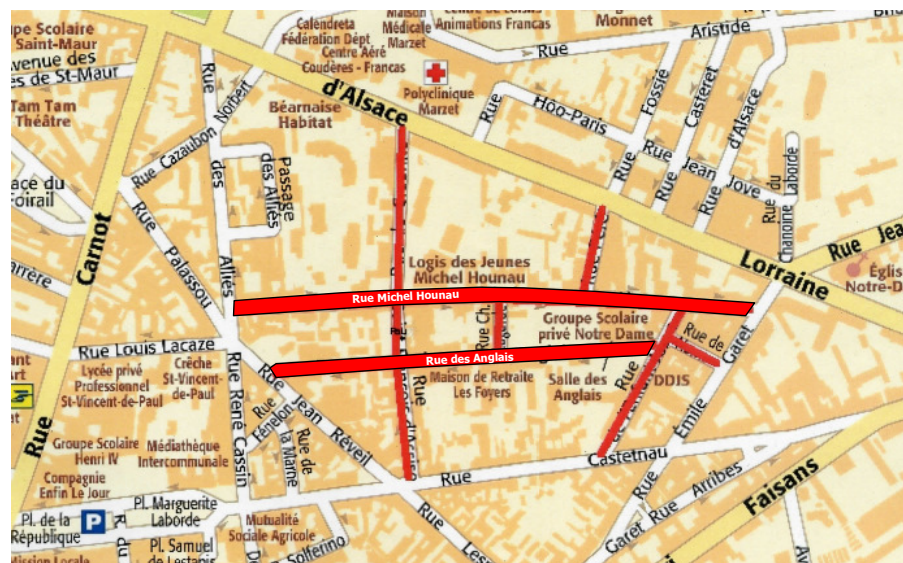


Le **Décret 2008-754 du 30 juillet 2008** entérine la modification de l'Article R110-2 comme suit : « dans les zones de rencontre et les zones 30, toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf disposition différente prise par l'autorité investie du pouvoir de police ». Entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2010, ce Décret impose *de facto* la mise en place de « DSC » à chaque zone 30 ou zone de rencontre.



Dans l'agglomération paloise, il y a encore très peu de véritables zones 30, même si certains tronçons de voirie sont déjà limités à 30km/h de vitesse. Cependant, la Mairie de Pau a déjà mis en place un premier « DSC » le long du passage Trespoey, entre l'Avenue Trespoey et l'Avenue Nitot. Et, plus récemment, la Rue Carnot (entre la Place des Sept Cantons et la Rue Nogué) a été réaménagée avec un double-sens cyclable qui évite aux cyclistes de faire un grand tour pour se retrouver à l'angle des Halles.

Dans la République des Pyrénées du 23-24/10/2010, Anne Bernard (adjointe au Centre-Ville) indiquait que la Mairie de Pau a programmé un passage en zone 30 du quartier des Anglais (voir schéma ci-dessous), qui mettra la Rue Michel Hounau et la Rue des Anglais à double sens pour les cycladins. Une autre zone 30 est envisagée également sur Pau-nord entre le Boulevard de la Paix, l'Avenue Jean Mermoz, l'Avenue d'Attigny et l'Avenue Montardon. Espérons que ces zones expérimentales soient accueillies positivement par le plus grand nombre, afin que dans l'avenir ce type d'aménagement se généralise dans le centre de Pau et dans les zones résidentielles.



# ... du Code de la Route

... vers le Code de la Rue

## Les « tourne-à-droite » vélos aux feux rouges

Lorsque le feu est rouge, tous les véhicules doivent marquer l'arrêt et attendre le passage au vert. Tous ? Oui, jusqu'à l'entrée en vigueur immédiate du **Décret 2010-1390 du 12/11/2010**, paru au Journal Officiel du 16/11. Ce Décret modifie l'Article R415-5 en facilitant la mise en place par les collectivités locales du « tourne-à-droite » aux feux tricolores pour les cyclistes.

Mais ne nous réjouissons pas trop vite, car cette nouvelle mesure ne sera pas automatique. En effet, tout carrefour étant identifié comme pouvant faire l'objet de cette « dérogation » devra être officiellement désigné, par arrêté municipal et par une signalisation appropriée, comme un « tourne-à-droite » vélo légal. Et c'est plutôt bien comme ça, car il est certain que tous les carrefours ne se prêtent pas nécessairement à ce genre d'aménagements.



Le « tourne-à-droite » fait partie des mesures revendiquées depuis plusieurs années (2004 ou même avant) dans la **démarche « Code de la Rue »** portée par les associations d'utilisateurs et soutenue par Hubert Peigné, Coordinateur Interministériel pour le Développement de l'Usage du Vélo.

Il existe en Allemagne, dans la ville de Münster, où aucun supplément d'accidentologie n'est à déplorer. Il a été testé depuis février 2008 à Strasbourg, et à Bordeaux depuis mai 2009 (on se souviendra de l'Appel de Bordeaux lancé par Alain Juppé lors du colloque « Cyc'lab » du 4 février 2010). Aucun accident lié à ces « tourne-à-droite » vélos en test aux feux rouges n'a été constaté. Cet aménagement présente donc une sécurité suffisante et peut être mis en place, maintenant en toute légalité, aux carrefours qui s'y prêtent.

Dans l'agglomération paloise, le « tourne-à-droite » vélo au feu rouge n'existe pas encore, mais une réflexion est déjà en cours à la Mairie de Pau à ce sujet. Notre association « Pau à Vélo » va soumettre prochainement une liste de carrefours qui nous semblent adaptés à la mise en place de ce nouvel aménagement.

Dans cette démarche, notre choix de carrefours à aménager sera guidé en priorité par une préoccupation de sécurité et de continuité des itinéraires. Il sera important que les « tourne-à-droite » vélos permettent aux cyclistes de tourner, à vitesse réduite, sans avoir à mettre –autant que possible– pied à terre. Une bonne visibilité au carrefour et la présence d'un aménagement existant (bande cyclable par exemple) au débouché d'un tourne-à-droite, pourront être des éléments complémentaires de sécurité. Mais avant tout il faudra que le « tourne-à-droite » s'intègre dans une logique d'aménagements continus facilitant la progression des cyclistes et leur permettant de gagner du temps, en toute sécurité, sur leurs trajets.

**Ces deux Décrets issus de la démarche « Code de la Rue » vont dans le sens d'une amélioration de la praticabilité de la voirie pour les usagers les plus faibles. En effet, ils favorisent la réduction de la vitesse du trafic et réduisent la prédominance du trafic motorisé qui était jadis trop favorisé par le Code de la Route. Les associations cyclistes saluent ces nouvelles dispositions, et la FUB l'a fait savoir dans un communiqué officiel paru le 19 novembre 2010.**

(Lien web FUB : [http://fubicy.org/IMG/pdf/2010\\_11\\_19\\_tourne\\_a\\_droite.pdf](http://fubicy.org/IMG/pdf/2010_11_19_tourne_a_droite.pdf)).

# événements

de la rentrée 2010



**Le 13 septembre**, c'était la date officielle du lancement des 200 vélos en libre-service d'IdéCycle sur la ville de Pau (<http://www.idecycle.com>).

Nous saluons cette initiative qui va contribuer au développement de la pratique de la bicyclette comme moyen de transport sur notre agglomération.



**Le 19 septembre**, « Pau à Vélo » invitait les élus de l'agglomération à découvrir la Voie Verte de la Saligue le long du Gave de Pau : d'Aressy à Assat, puis retour par Uzoz, Mazères-Lezons, Gelos et Bizanos.

Une belle sortie lors de laquelle on s'est rendu compte que toute une partie de l'itinéraire sur rive gauche du Gave, praticable surtout en VTT, doit encore être aménagée pour l'utilisation par tous types de vélos.



**Le 22 septembre**, le centre social de La Pépinière ouvrait ses portes pour mieux se faire connaître.

C'était l'occasion pour « Pau à Vélo » de présenter ses activités, dans un cadre agréable et convivial.



# au boulot, à vélo...

témoignage de Gérard Mastellari

**Pendant une dizaine d'années, j'ai utilisé mon vélo pour me rendre à mon travail. L'expérience est un peu particulière en ce sens que j'avais une trentaine de kilomètres à parcourir le matin, et autant en fin d'après-midi.**

Je pratiquais déjà le vélo sportif depuis quelques années, et j'utilisais donc un vélo de course pour effectuer mes trajets. Sur une période s'étalant de mi-mars à fin octobre, j'effectuais en moyenne trois trajets par semaine. Le reste du temps, je prenais soit le bus, soit ma voiture personnelle. J'ai mis un certain temps pour m'habituer à cette pratique, surtout les matins de début de saison, lorsque la visibilité était un peu juste. Il me fallait un éclairage au moins pour pouvoir être vu sur la route. Avantage pour moi : la circulation à ce moment-là n'était pas ce qu'elle est devenue aujourd'hui.


Je disposais sur mon lieu de travail d'un vestiaire et d'une cabine de douche, ce qui me permettait d'être frais et dispos pour attaquer ma journée. Avec le recul, je reconnais que ce moment de début de journée était particulièrement agréable, conséquence flagrante de l'exercice physique matinal. On a vraiment l'impression d'être en mesure de résoudre la moindre difficulté qui se présente. Les sensations éprouvées lors du trajet retour étaient un peu différentes : la fatigue physique ou nerveuse de la journée écoulée pesait plus ou moins sur l'organisme, et le coup de pédale s'en trouvait affecté. Mais au bout de cinq à six kilomètres, l'entrain revenait, et le plaisir également. Plus tard, j'eus la chance de m'associer avec un collègue de l'établissement ce qui nous permettait d'accomplir à deux les deux tiers du parcours.

Pendant la même période, et jusqu'à son départ en retraite, mon épouse effectuait elle aussi et quotidiennement à vélo le trajet du domicile à son travail distant de quatre à cinq kilomètres. Cette expérience personnelle m'a tout naturellement amené à penser que se rendre à son travail à vélo est quelque chose de tout à fait accessible, surtout lorsque les distances ne sont pas trop importantes. Aujourd'hui, je suis à la retraite, et lorsque j'ai besoin de me rendre en centre ville, je n'ai que trois à quatre kilomètres à parcourir, et je mets nettement moins de temps que si je prenais ma voiture. Et mon épouse agit de même.

Si j'avais à donner un conseil aux cyclos, qu'ils soient sportifs, randonneurs ou touristes, je leur dirais qu'ils ont tout intérêt à utiliser le même moyen de déplacement pour circuler en ville. Tous connaissent les bienfaits qu'apporte la pratique du vélo sur le plan de la santé et du bien-être. Mais savent-ils aussi que l'expérience acquise sur route en termes de vigilance, de réflexes, d'agilité et même de vitesse est fort utile pour la circulation cycladine ? En bref, tout cyclo devrait pouvoir reconnaître en lui le cycladin qui sommeille, et ne pas hésiter à le réveiller !

**Il est évident que pour pouvoir faciliter la circulation des vélos en ville, et inciter ainsi de plus en plus de citoyens à « penser vélo », il appartient aux élus municipaux de mettre en place une politique d'aménagements appropriés pour améliorer les conditions de sécurité et redonner enfin de l'air à nos cités. Pour rouler en ville, pensez « vélo », prenez ou louez un vélo, vous ne vous en porterez que mieux.**

# agenda

 **balade du 8<sup>ème</sup> anniversaire  
samedi 11 décembre 2010**

Départ 18h00 du Square George V,  
Bd. des Pyrénées à Pau ; arrivée vers  
19h30 à la Place du Foirail.

 **circuit-découverte mensuel  
chaque 1<sup>er</sup> dimanche à 10h**

rendez-vous Square George V, Bd. des  
Pyrénées à Pau, retour vers 12h.  
(sauf en décembre et en août)

Prochaines dates en 2011 :

2 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 1<sup>er</sup>  
mai, 5 juin (Fête du Vélo !), 3 juillet,  
4 septembre, 2 octobre, 6 novembre

 **réunion mensuelle tous les  
derniers mercredis à 20h30**

au Centre Social de la Pépinière  
(sauf en décembre et en juillet)

Prochaines dates en 2011 :

26 janvier, 23 février, 30 mars, 27  
avril, 25 mai, 29 juin, 31 août,  
28 septembre, 26 octobre,  
30 novembre (Assemblée Générale)

 **groupe de travail mensuel le  
2<sup>ème</sup> mercredi à 20h30**


au Centre Social de la Pépinière  
(sauf en juillet et en août)

Prochaines dates en 2011 :

12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril,  
11 mai, 8 juin, 7 septembre, 12  
octobre, 9 novembre, 14 décembre

 **congrès de la FUB  
Clermont-Ferrand**

Du 14 au 17 avril 2011

 **la Fête du Vélo 2011  
les 4 et 5 juin**

À PAU, et partout en Europe !

Merci à tous ceux et celles qui  
ont contribué à ce Cycladin

# bulletin d'adhésion

à découper et retourner avec votre chèque à :

**Association « Pau à Vélo », Centre social de la Pépinière – 6, Avenue Robert Schuman – 64000 PAU**

e-mail : pau@fubicy.org – web : <http://fubicy.org/pau> – tél. : 05.59.32.26.65

Association membre de la FUB (Fédération Française des Usagers de la Bicyclette)

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : ..... E-MAIL : .....

**Souhaite adhérer à l'association Pau à Vélo.**

Adhésion : 20 € famille / 15 € individuelle / 10 € étudiants, sans emploi / 5 € écoliers, lycéens

**Pour vous abonner à « Vélocité », revue bimestrielle de la Fédération des usagers de la Bicyclette :**

Envoyez un chèque de 16 € pour 1 an ou 32 € pour 2 ans (5 numéros par an, de 28 pages chacun) à

FUB - 12, rue des Bouchers - 67000 STRASBOURG – tél. : 03.88.75.71.90 – fax : 03.88.36.84.65 – [www.fubicy.org](http://www.fubicy.org)

